

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Clauses générales

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent l'ensemble des relations entre la société Matt's Bakery (ci-après dénommé SMB), EURL au capital social de 1500 € immatriculée au Répertoire des Métiers d'Angers (RM) sous le numéro 838 042 679 RM 49 et dont le siège social est situé au 23 rue Beaurepaire 49100 Angers, et le client.

Elles visent à définir l'ensemble des termes et des conditions de vente entre la société et le client (personne physique ou morale) ayant effectué une inscription à un atelier culinaire auprès de ce dernier.

La SMB se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente (CGV) à tout moment. En cas de modification, les conditions applicables en vigueur sont celles reçues et acceptées par le client le jour de son inscription.

Toute inscription à un ou plusieurs ateliers implique de la part du client l'acceptation des présentes conditions générales de ventes (CGV) et le respect du règlement intérieur (RI) de la SMB.

Article 2 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à un ou plusieurs ateliers dispensés par la SMB, sous forme de sessions destinées à tout public débutants ou confirmés et réalisées dans les locaux de la SMB.

Le contenu, la forme, les prix ainsi que les dates des ateliers culinaires sont définis dans chaque descriptif d'atelier de la SMB au moment de l'inscription (hors offres spéciales ponctuelles). Le contrat entre la SMB et le client est constitué des présentes conditions générales de ventes (CGV), du règlement intérieur (RI), et de la fiche de réservation.

Article 3 : Durée et validité de la proposition

La validité des propositions d'ateliers est identifiée par les dates de session prévues pour chaque produit d'atelier.

Article 4 : Inscription et règlement

L'inscription est effectuée à l'aide de la fiche d'inscription. Elle constitue un bon de commande et doit être complété et retourné à la SMB, accompagné des présentes conditions générales de vente (CGV) paraphés et signés et du règlement intérieur (RI) paraphé et signé. L'envoi doit intervenir au moins 30 jours calendaires avant le début de l'atelier (sauf cas exceptionnel). La SMB accusera réception du dossier de réservation et procédera à son étude dans un délais de 72h.

Une copie de la fiche de réservation signé par la SMB est retournée au client après acceptation du dossier de réservation. Afin de confirmer la réservation, le client dispose de 7 jours calendaires pour effectuer le versement d'un acompte de 30% sur le prix de l'atelier par espèces, carte bancaire, chèque ou virement bancaire. Le solde est dû avant le premier jour de l'atelier. À défaut de réception du règlement de l'acompte, la SMB se réserve le droit d'annuler la réservation.

À défaut de règlement du solde, la SMB se réserve le droit d'annuler la réservation du client. Les conditions d'application des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant de la date de l'atelier ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Le taux d'intérêt est égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 15 points de pourcentage (15%). Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret.

Article 5 : Modification, annulation et rétractation

La SMB se réserve le droit exceptionnel de reporter ou d'annuler un atelier au plus tard 15 jours calendaires avant la date de début de l'atelier lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant. Si dans les 15 jours calendaires précédant le début de l'atelier, un cas de force majeure ou d'annulation tardive d'un client entraîne un nombre insuffisant de participants, la SMB se réserve le droit d'annuler l'atelier. Le client peut alors opter pour le report de son inscription à une date ultérieure ou pour le remboursement du montant versé à date pour cet atelier. Le report ou l'annulation seront notifiés par courrier au client en expliquant les raisons.

Les ateliers culinaires dispensés par la SMB constituent une prestation de services de restauration fournie à une date ou selon une périodicité déterminée (Article L121-20-2 et L121-20-4 du code de la consommation). Le client est informé qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation.

Tout atelier commencé est facturé à plein tarif, y compris en cas d'abandon de l'atelier par le client pendant sa durée pour quelque motif que ce soit.

Article 6 : Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur le programme de l'atelier au moment de l'inscription à l'atelier par le client (sauf offres spéciales ponctuelles). Ils comprennent l'ensemble des frais de l'atelier à l'exclusion de tous les autres frais.

Les prestations fournies par la SMB sont soumises à la TVA selon le taux en vigueur. Les paiements doivent être effectués en euros (€) par espèces, carte bancaire, chèque ou virement bancaire. Tous les frais bancaires éventuels sont à la charge exclusive du client.

Article 7 : Responsabilités

L'obligation souscrite par la SMB dans le cadre de ses ateliers est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. La SMB ne peut en aucun cas être tenue pour responsable si un dommage corporel intervient lors des exercices pratiques effectués au sein des ateliers et dont un client serait victime. La SMB ne peut être tenue pour responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par le client.

Article 8 : Cession du droit d'image

Le client cède à la SMB les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies ou images filmées transmises, et ce, sans contrepartie financière, sans aucune limitation de durée et dans le monde entier.

Le client autorise la SMB à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies et images filmées réalisés dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support et intégrées à tout autre matériel connus et à venir. Les images filmées pourront être diffusées dans le cadre de tout reportage ou séquence que la SMB serait amené à produire ou à diffuser.

Le client autorise la SMB à exploiter ou à autoriser l'exploitation de ces enregistrements, en tout ou partie, tant dans le secteur commercial que non commercial, public que privé, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, analogique ou numérique, notamment par diffusion sur Internet, mais aussi par télédiffusion, en vue de la réception dans les lieux privés ou publics, quels que soient les récepteurs de visualisation par communication au public par tous réseaux numériques interactifs ou non, par télécommunication, par reproduction à des fins commerciales ou non sur tous support connus ou inconnus à ce jour.

Le client autorise l'utilisation de son image dans tous les contextes liés à la présentation ou promotion des ateliers au sein de la SMB. Il reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Le livret d'atelier, comprenant notamment les recettes effectuées pendant l'atelier, est remis en début d'atelier et n'est fournis qu'en un seul exemplaire. En cas de perte ou de vol, aucun autre exemplaire ne sera fourni.

La SMB reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de l'atelier (recettes, documents, images, etc.) Le client ne pourra utiliser le nom « Matt's Bakery » que pour informer éventuellement les tiers qu'il a suivi un atelier au sein de la SMB.

Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces ateliers ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit à la SMB.

Article 10 : Résolution des litiges

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont régies par la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur application sera de la compétence du Tribunal de Commerce d'Angers, même en cas de pluralité des défendeurs.

Article 11 : Confidentialité

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations nominatives le concernant, et d'opposition à l'utilisation des données personnelles à des fins de prospection. Pour exercer son droit, le client peut s'adresser à Matt's Bakery, 23 rue Beaurepaire 49100 Angers, France.

Date et signature précédées de la mention :

« Lu et approuvé »